

APPRENDRE EN BRETON à l'école publique

DESKIÑ E BREZHONEG
er skol publik



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFIS PUBLIC
AR BREZHONEG
OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE BRETONNE



AVANTAGES du bilinguisme à l'école

L'exposition précoce aux langues, notamment à travers l'oralité dès le plus jeune âge, permet aux enfants de **développer des aptitudes dans les apprentissages**, au niveau de la compréhension, de la capacité d'abstraction et d'acquisition des langues.

**TU POZITIVEL
an divyezhegezh
er skol**



Le breton, **ATOUT LINGUISTIQUE** au quotidien

Près de 150 000 personnes parlent breton, la part des jeunes locuteurs ne cessant d'augmenter année après année. Apprendre le breton, c'est aussi accéder à la richesse de la culture bretonne actuelle. Langue celtique, le breton a une syntaxe et des sonorités très différentes des langues romanes comme le français : être bilingue français-breton, c'est **entrer plus facilement dans l'apprentissage d'autres langues**. Par ailleurs, **les métiers requérant la compétence langue bretonne sont de plus en plus nombreux et divers**.

MONT WAR-RAOK gant ar brezhoneg bemdez



L'ENSEIGNEMENT BILINGUE français-breton à l'école publique

Le breton est enseigné de la petite section jusqu'à l'université. En filière bilingue, l'objectif est d'**assurer une égale maîtrise des deux langues** en lien avec les autres disciplines. Le temps d'enseignement est articulé en fonction des besoins des élèves. Les organisations pédagogiques peuvent aller de la parité horaire à des méthodes immersives selon les projets d'écoles.



**AR C'HELENN
DIVYEZHEK
galleg-brezhoneg
er skolioù publik**



L'enseignement est effectué dans le strict respect des programmes de l'Éducation nationale.

Le cadre applicable à l'enseignement et la promotion des langues régionales est régi par les lois de 2013 et 2021 ainsi que par la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 14 décembre 2021.

L'ORGANISATION pédagogique en classe

**AOZADUR
ar bedagogiezh
er c'hlas**



Le breton est une des langues d'usage dans la classe. **Il fait partie de l'environnement habituel de l'élève et enrichit ses autres apprentissages**. Par exemple, en lecture, l'enfant apprend à décoder une seule fois ; il le fait dans les deux langues.

La plupart des familles ne maîtrisent pas le breton à la maison et ce n'est pas un problème. Ce qui compte, c'est l'intérêt que portent les parents à cet apprentissage. Des documents pédagogiques (enregistrements, supports illustrés, blogs...) sont mis à disposition par les enseignants pour faire le lien entre l'école et la famille.

Les langues vivantes étrangères, notamment l'anglais, sont systématiquement enseignées dans les classes bilingues français-breton dès le CP. En maternelle, les langues vivantes sont abordées dans le cadre de l'éveil au plurilinguisme.

La plupart des filières bilingues ont des classes en multi-niveaux qui favorisent les projets pédagogiques **et organisations en multi-âges**.

Les classes bilingues échangent régulièrement avec les autres classes de l'école (séances liées aux langues, projets d'éducation artistique et culturelle en musique, danse...).



Quelques **CHIFFRES** **DU RÉSEAU PUBLIC**

Un nebeud **SIFROÙ**

EVIT AR ROUEDAD PUBLICIK

15 % des écoles de l'académie proposent déjà un enseignement bilingue français-breton, **+100 filières ont ouvert depuis 2015**

Près de **600 classes bilingues** publiques dans le 1^{er} degré

20 000 élèves bilingues, dont la moitié scolarisés en école publique

1 200 enseignants bilingues français-breton, un nombre qui a doublé en 15 ans

Près de **2 000 postes de travail** nécessitant la maîtrise du breton, **+42 % en 10 ans**

Plus de **70 % des familles** souhaitent **plus d'enseignement du breton à l'école** (enquête sociolinguistique 2024).





Comment **INSCRIRE** **MON ENFANT**

Penaos ENSKRIVAÑ

MA BUGEL



L'école publique est gratuite. Les inscriptions s'effectuent auprès des mairies ou des directions d'écoles.

Une dérogation est de droit pour les enfants des communes (ou quartiers dans le cas de périmètres scolaires) ne disposant pas de filière bilingue publique.

Pour tout

MONT PELLOC'H **RENSEIGNEMENT**

Office public de la langue bretonne (OPLB) :

02 51 82 48 35

opab@opab.bzh

www.brezhoneg.bzh

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale :**

22 Côtes-d'Armor

02 96 75 90 90

ce.ia22@ac-rennes.fr

29 Finistère

02 98 98 98 98

ce.ia29@ac-rennes.fr

35 Ille-et-Vilaine

02 99 25 10 20

ce.dsden35@ac-rennes.fr

56 Morbihan

02 97 01 86 00

ce.ia56@ac-rennes.fr



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG

OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE BRETONNE

